



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier - RIVIERE Marie-Pierre – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DEROVOUT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - HEMON Franck – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande - GENTIN Hervé – LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
QUIMPER

MAIRIE
DE
TREGUNC

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel DION à Michel TANGUY
- Véronique ORVOEN à Régine SCAER JANNEZ
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 15 mars 2013

Madame Peggy LANCIEN est nommée secrétaire de séance.

**ATTRIBUTION
DE MARCHES
PUBLICS
AMENAGEMENT
RUE DE KERFEUNTEUN**

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, expose que l'exécution sur la Commune de TREGUNC des travaux de voirie de la rue de Kerfeunteun a fait l'objet d'un marché public de travaux en procédure adaptée.

Le suivi administratif et technique du marché a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (S.D.E.F.) dans le cadre d'une convention signée avec la commune.

Deux entreprises ont répondu à la consultation : l'entreprise SCREG de Quimper et l'entreprise EUROVIA de Quimper.

Vu l'analyse des offres des deux candidats après négociation, et vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 12 mars 2013, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à l'entreprise SCREG domiciliée 53 rue Guy Autret, 29196 QUIMPER cedex pour un montant de 283 538,50 €/HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2013, chapitre 23.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution du marché à l'entreprise SCREG.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Tregunc, le 25 mars 2013

LE MAIRE
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130328-DE13220324-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2013
Publication : 28/03/2013